



Le Prix de l'Innovation des Avocats en Relation-Clients récompense chaque année des cabinets ayant mis en œuvre des solutions innovantes afin de créer de la valeur ajoutée pour leurs clients.

A vous maintenant de découvrir ces avocats qui innover, et de voter jusqu'au 9 avril 2015 pour attribuer le Prix du Public !

La remise des Prix aura lieu le 14 avril 2015 lors d'une soirée à l'Hôtel Intercontinental Paris Le Grand.

## Edito



### « Innover pour l'accès au droit des particuliers comme des entreprises

Partant du constat qu'il existe aujourd'hui un vrai problème d'accès au droit pour les personnes et les entreprises, les deux cabinets d'avocats que nous présentons dans cette dernière newsletter ont mis en place des innovations visant à résoudre cette problématique.

Alors que l'innovation de Diametis vise à combler le besoin de droit des entreprises ne disposant pas de juriste en interne en proposant une offre de direction juridique externalisée sur mesure, le cabinet Coll propose un accès au droit gratuit aux particuliers et PME rentrant dans le cadre d'un dispositif clairement défini.

Innover, c'est donc aussi répondre aux besoins du marché et des clients et ainsi de pallier aux difficultés que ceux-ci peuvent rencontrer pour avoir accès à l'avocat.

Bonne lecture !

Laurine Tavitian



## En quelques mots...

Le cabinet Coll propose un accès gratuit au droit aux particuliers et PME (plate-forme téléphonique, premier rendez vous gratuit) avec un service normé garantissant la qualité à travers un réseau de bureaux couvrant la France entière.

Le cabinet Diametis propose une offre de services sur-mesure, flexible et ajustable pour les entreprises qui consiste à mettre à leur disposition, à temps partagé et à coût maîtrisé, un avocat senior expérimenté qui intervient en détachement au cœur de l'entreprise en étroite collaboration avec l'ensemble de ses acteurs.

Découvrez les 4 autres cabinets candidats sur le site du prix et dans nos newsletter (Lien vers newsletter [n°1](#) et [n°2](#))



« Avoir des procédures efficaces, identiques dans chaque cabinet et tenir des délais raisonnables »

## Interview Anne-Constance Coll, avocate associée, fondatrice du cabinet Coll



**PRIX DE  
L'INNOVATION  
DES AVOCATS**  
*Relation-Clients*



### Quels outils utilisez vous pour assurer une qualité de prestation égale ?

Nous utilisons des procédures standardisées et un guide des process qui permet de suivre des méthodes éprouvées par le cabinet. Nous faisons constamment évoluer nos procédures afin d'y intégrer les bonnes pratiques que nous testons au quotidien. Nous mettons également à la disposition de tous les membres du réseau, sur notre plateforme internet, des centaines de modèles que nous avons établis et améliorés.

La combinaison de ces modèles qui sont adaptés à chaque dossier en fonction de ses éléments propres et des process nous permet d'avoir des procédures efficaces, identiques dans chaque cabinet et de tenir des délais raisonnables.

En outre, chaque membre du cabinet se concentre sur un domaine spécifique du droit aboutissant à des avocats spécialisés qui peuvent être interrogés par tous les membres du réseau lorsque le dossier le nécessite.

### En quoi votre dispositif a-t-il aussi des aspects pédagogiques pour le client ?

Nous avons développé des fiches et des schémas procéduraux par catégorie de dossier (divorce, prud'hommes...) qui sont remises aux clients et lui permettent de suivre plus facilement le déroulé de son dossier.

Nous indiquons ainsi les délais généraux de procédure et les questions les plus souvent posées y sont également développées.

Cela rassure en général le client qui a un document lui permettant d'anticiper les grandes étapes de sa procédure. Naturellement le

client peut également nous téléphoner ou nous adresser un mail lorsqu'il a une question.

### Comment entendez vous poursuivre le développement de votre dispositif ?

Il est prévu de développer un maillage du territoire national par le biais d'une franchise. Le but étant d'offrir un service de qualité comparable tant en ville qu'à la campagne. Nous ne nous limiterons pas aux grosses agglomérations mais nous nous développerons dans des villes plus petites également ou dans des zones sans avocats.

Plusieurs types de « franchises » seront proposés aux confrères en fonction de l'état de développement de leur cabinet préexistant afin de s'adapter au cas par cas. Nous privilégions l'humain avant tout et les qualités personnelles des membres de notre réseau.



**CABINET COLL**

A V O C A T S

[Retrouvez la présentation de l'innovation du cabinet Coll et votez en ligne](#)

« La conjoncture est porteuse pour l'externalisation de la fonction juridique qui est devenue de plus en plus stratégique. »



**PRIX DE  
L'INNOVATION  
DES AVOCATS**  
Relation-Clients

## Interview Géraldine Brun, avocate associée du cabinet Diametis



### Pourquoi la conjoncture est-elle propice à ce type d'offres ?

En temps de crise, les moyens financiers des entreprises diminuent alors même que les besoins juridiques augmentent en raison de l'afflux des réglementations applicables et des risques juridiques en croissance. Cette conjoncture est porteuse pour l'externalisation des fonctions supports de l'entreprise comme la fonction juridique qui est devenue de plus en plus stratégique et incontournable. Opter pour une « Direction juridique externalisée à temps partagé » permet en particulier aux petites et moyennes entreprises :

- d'accéder à un niveau de compétence et d'expérience auxquelles elles ne peuvent prétendre à cause du coût que cela représente pour elles d'embaucher à plein temps un directeur juridique ; et
- d'adapter, dans le temps avec une grande souplesse, ses ressources à ses besoins au fur et à mesure de la montée en puissance de leur structure.

### Dans quel cas intervenez vous et comment se fait la répartition du travail au sein du cabinet ?

Nous intervenons principalement pour des :

- filiales en France de groupes étrangers,
- entreprises françaises ayant un fonds d'investissement dans leur capital. Par exemple, en cas de « spin off » de grands groupes français à la suite d'un LBO réalisé par le management, ce dernier perd l'accès au département juridique interne du groupe dont il s'est détaché. Nous prenons alors le relais,
- des entreprises de taille importante, qui dispose déjà d'une équipe de juriste trop occupée par des tâches quotidiennes pour gérer un surcroît d'activité. Dans ce cas, nous intervenons ponctuellement pour soutenir l'équipe présente et gérer cette période délicate (situation de

management de transition ou de remplacement d'un juriste temporairement absent).

Pendant toute la durée de la mission, un avocat, ayant exercé pendant plus de dix (10) ans en entreprise en qualité de responsable ou de directeur juridique, est mis à la disposition de l'entreprise en « détachement » suivant ses besoins. Situé au cœur de l'entreprise, cet avocat référent identifie les problématiques juridiques à traiter et s'allie des compétences des associés du cabinet.

### Comment faite vous pour couvrir l'ensemble des besoins de vos clients (sous-traitance, spécialisation) ?

La spécificité de DIAMETIS est de regrouper au sein d'un cabinet à taille humaine des avocats expérimentés et d'anciens responsables juridiques d'entreprises, enrichis d'une expérience de terrain et d'une approche pragmatique.

Notre offre d'externalisation sur-mesure de la fonction juridique couvre, au choix du client, toute la gamme des services généralement assumés par une direction juridique. Nos prestations très variées et opérationnelles peuvent aller jusqu'à mettre en place une organisation interne juridique dans l'entreprise et encadrer les personnes en interne (sensibilisation et formation des opérationnels aux problématiques juridiques et à la culture juridique de l'entreprise).

Constamment à l'écoute des nouvelles prérogatives des directeurs juridiques, nous développons notre palette de services externalisés par secteur d'activité et domaine de spécialisation.

Une mission d'externalisation alimente généralement toutes les compétences de notre cabinet ainsi que celles de nos partenaires et membres de notre groupement d'intérêt économique.

# DIAMETIS